Le Centre Communal d'Action Sociale au cœur de toutes les solidarités.

Il informe, oriente et accompagne les Bessancourtois dans leurs démarches sociales.



Qui peut solliciter le CCAS ?

- Les jeunes de 18 ans
- Les personnes âgées et/ou isolées
- Les personnes en situation de handicap
- Les personnes qui ont recours à une aide sociale

Pour quelles raisons ?

- Orienter vers les dispositifs sociaux existants
- Lutter contre l’isolement

- Soutenir face à l’urgence sociale
- Agir contre l’exclusion et la pauvreté
- Accompagner le traitement administratif des dossiers
- Créer du lien social à travers des activités et animations

Un large spectre de dispositifs de solidarité

- La bourse de rentrée scolaire
- Les aides facultatives (énergie, alimentation…)
- L’accompagnement des bénéficiaires du RSA
- Les aides aux transports (carte Améthyste, Pass Local, carte solidaire SNCF…)
- Les aides au logement
- L’aide juridictionnelle
- L’accès au microcrédit pour financer des projets
- La domiciliation pour les personnes n’ayant pas d’adresse stable
- La complémentaire santé solidaire
- Les aides de la Maison Départementale des Personnes Handicapées
- L’allocation personnalisée d'autonomie aux personnes âgées
- Le portage de repas à domicile
- La téléassistance pour intervenir en cas de chute
- Le transport social pour les courses et RDV médicaux
- L’aide sociale légale pour les résidents en EHPAD
- L’allocation personnalisée d’autonomie pour faciliter le maintien à domicile